

ASSISTANT CONDUCTEUR DE TRAVAUX – GO

MISSION :

- Sous la responsabilité des conducteurs de travaux : Prépare, organise, supervise et contrôle les opérations nécessaires à l'exécution des travaux confiés par les clients, ceci dans le respect des règles de l'art, dans le souci d'aboutir au parfait achèvement, sans réserve et tout en restant dans les dépenses prévisionnelles et l'équilibre budgétaire du projet.

POSITION DANS L'ENTREPRISE :

- Est hiérarchiquement rattaché aux conducteurs de travaux et au Responsable du Pôle Bâtiment ;
- Est en relation avec le bureau d'études de prix, le Métreur, les Chefs de chantier, les Chefs d'Equipes, les Ouvriers, les Chauffeurs, les Conducteurs d'engins, le Chef du dépôt, le service comptable et des ressources humaines ;
- Est en contact avec les clients, les Maîtres d'œuvre, les Pilotes de chantier, les bureaux de contrôle, les bureaux d'étude, les autres entreprises, l'Inspection du Travail, la CARSAT et l'OPPBTP.

SAVOIR-ETRE :

- Organisation, rigueur et anticipation ;
- Gestion des équipes et responsabilisation ;
- Communication et sens du relationnel ;
- Gestion du stress et adaptabilité.

ACTIVITES PRINCIPALES :

1. Organisation (sous la responsabilité des conducteurs de travaux) :

- Assure la préparation et le démarrage d'un chantier
- Assure le suivi opérationnel des chantiers attribués ;
- Vérifie les déclarations obligatoires préalables à l'ouverture des chantiers et rédige les plans de prévention et PPSPS ;
- Gère et optimise les moyens en hommes et matériel (planning) ;
- Gère et organise le planning des tâches journalières et hebdomadaires (agenda) ;
- Organise l'installation de chantier ;
- Participe aux réunions de chantier (coordination, réception) ;
- Participe aux réunions internes (planning, réunions encadrements, CSSCT) ;
- Participe à l'élaboration du système qualité et de sécurité

2. Technique (sous la responsabilité des conducteurs de travaux) :

- S'assure que le travail est effectué dans le respect des règles de l'art, des règles de sécurité et de qualité en suivant les CCTP, PPSPS propre au chantier ;
- Gère et supervise le travail, des Chefs d'Equipes et des salariés isolés ;
- Prépare et supervise l'implantation des ouvrages ;
- Pilote et assure la coordination des travaux sous-traités ou autres services externes.

3. Economie (sous la responsabilité des conducteurs de travaux) :

- Participe ou assure l'établissement des devis quantitatifs, estimatifs ;
- Assure la gestion financière des chantiers et en rend compte, mensuellement, à la Direction,
- Analyse les données sorties des tableaux de bord ;
- Etablit régulièrement les situations de travaux, devis, avenants, factures et tous les travaux supplémentaires ;
- Etablit le Décompte Général Définitif (DGD) ainsi que les documents d'ouvrages exécutés (DOE) ;
- Assure tous les achats pour l'ensemble des chantiers, tout en respectant les règles définies par le Chef d'Entreprise (appel d'offres, bons de commande).

4. Commercial :

- Représente le Chef d'Entreprise aux réunions des chantiers et maintient de bonnes relations avec le Client ou son Représentant ;
- S'assure et vérifie la satisfaction du Client ;
- Recherche des affaires et fait remonter les informations concernant les appels d'offres en cours et à venir, au Responsable du Pôle ;

5. Management :

- Sensibilise les équipes à la gestion de leurs chantiers ;
- Rend compte de son activité et tout incident à son supérieur hiérarchique ;
- Participe aux stages/formations (management, sécurité) ;
- Identifie et fait respecter les règles de la législation sociale (horaires, absences, repas, accident, contrat d'intérim), et les règles d'hygiène et de sécurité (port des EPI) ;
- Déclare le sous-traitant au Client et s'assure de ses capacités.

NOTA BENE : cette liste ne saurait être exhaustive et peut-être complétée à tout moment.